

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 18h, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 16 mars 2023, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,  
Eric GRAVIER, Françoise MOREAU, adjoints,  
Pierre BALME, maire délégué de Venosc,  
Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans,  
Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Anne MILLET, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Hervé LESCURE, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Agnès ARGENTIER, Paul VAN LEEUWEN, Ugo MOUNIER, Pascal ESPITALLIER, Angélique AGUILAR, Stéphane VAISSIERES, Marion ROLLAND.

Secrétaires de séance : Jean-Luc BISI et Mme Céline VALETTE

Monsieur le Maire ouvre la séance et précise n'avoir reçu aucun pouvoir. Il désigne Céline Valette et Jean-Luc, secrétaires de séance.

La séance débute avec la présentation des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

2023-054	contrat location d'un meublé logement A3 - Résidence Lautaret 1 - clos des fonds
2023-055	contrat location d'un meublé logement A3 - Résidence Lautaret 1 - clos des fonds pour Khadim GUEYE
2023-056	renouvellement clause marché piscine éphémère été 2023
2023-057	assistance financière FIPRO Consulting négo futur contrat exploitation La Fée
2023-058	assistance juridique LexCase pour sécurisation baux pour La Fée et Le Panoramic
2023-059	contrat de prestation de service pour DPO externalisé

**Délibération n° 2023-060****Objet : Zone Artisanale des Ougiers - Aliénation du lot D à la société Confort**

Rapporteur : Monsieur le maire

Au cours de la séance du 26 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé la cession au profit de la société Confort Rénovation, du lot F de la zone artisanale des Ougiers pour un montant de 135 018 €TTC.

Pour obtenir une surface parcellaire plus importante, le demandeur a souhaité obtenir une bande supplémentaire d'environ 10 mètres de large qui a été prise sur la parcelle voisine, le lot G.

Un document d'arpentage a formalisé ces découpages et a modifié la dénomination des lots.

La société Confort Rénovation acquiert désormais le lot D, au prix inchangé de 135 018 €TTC, alors qu'initialement, il s'agissait du lot F.

Pierre balme souligne que l'unique changement porte sur la dénomination du lot car le document d'arpentage définitif a été établi ultérieurement à la séance du 22 septembre 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la vente du lot D à la société Confort Rénovation.

**Délibération n° 2023-061****Objet : Déclaration d'Utilité Publique « GOLF » - acquisition amiable de parcelles à MM Morin**

Rapporteur : Monsieur le maire

La commune poursuit l'acquisition des parcelles auprès des propriétaires qui décident de les vendre à l'amiable. C'est le cas de M. Xavier Morin et M. Jean-Philippe Morin qui acceptent de vendre à la commune, les parcelles cadastrées 534 section AE n° 35, 45, 49 et 496 pour un montant total de 15 348,96 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité, l'acquisition des parcelles susvisées.

Monsieur le maire précise à l'assemblée que certains documents sont manquants pour finaliser l'acquisition de la parcelle 534 A49 à Mme Marie Adèle GIRAUD. En conséquence, il propose de reporter ce point.

### **Délibération n° 2023-062**

#### **Objet : Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises en faveur des médecins**

Rapporteur : Eric Gravier

Au cours de la séance du 27 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'exonération de la cotisation foncière des entreprises sur les locaux de la Maison médicale situés dans les résidences Le Hameau et Le Diamant 2.

Par courrier du 9 janvier 2023, la Direction départementale des finances publiques a informé la collectivité que cette délibération était irrégulière précisant que l'exonération ne doit pas porter sur les locaux mais doit concerner une activité professionnelle.

Les communes peuvent accorder une exonération totale de CFE en faveur des médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires remplissant certaines conditions, pendant deux à cinq ans à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

La délibération peut concerner une, plusieurs ou toutes les catégories de praticiens susceptibles de bénéficier de l'exonération et préciser la ou les catégories de praticiens bénéficiaires en visant, à cet effet :

- Soit les médecins,
- Soit les auxiliaires médicaux,
- Soit les vétérinaires,
- Soit plusieurs ou l'ensemble de ces catégories.

La délibération devra aussi mentionner la durée de l'exonération qui ne peut être inférieure à 2 ans, ni supérieure à 5 ans. La durée retenue sera commune à l'ensemble des praticiens visés par la délibération.

Il est rappelé à l'assemblée que la durée fixée par la délibération de 2021 était de deux ans.

Eric Gravier souligne l'important soutien de la commune apporté à l'installation des médecins avec notamment le faible loyer des locaux de la Maison de santé, la facilitation d'accès à un logement et l'exonération de deux années de la CFE. Pour fixer une population de médecins, la commune doit accepter des efforts financiers qu'il convient de maintenir. En outre, pour stabiliser la présence des médecins, il faudra adapter les locaux du Diamant 2.

Le conseil municipal, à l'unanimité et avec l'abstention de Céline Valette, décide de retenir la catégorie « médecins » pour l'exonération de la CFE et de maintenir la durée d'exonération de deux années.

### **Délibération n° 2023-063**

#### **Objet : Exonération de taxe foncière pour les locaux communaux occupés par une maison de santé**

Au cours de la séance du 21 septembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'exonération à 100% de la taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux de la Maison de santé avec une durée fixée à 12 ans.

Par courrier du 9 janvier 2023, la Direction départementale des finances publiques a informé la collectivité que cette délibération était irrégulière car elle doit préciser que l'exonération de la taxe foncière porte sur les propriétés bâties des locaux appartenant à une collectivité territoriale occupés à titre onéreux par une maison de santé.

Or, la délibération irrégulière exonérait de la taxe foncière, les propriétés bâties des locaux de la Maison de santé sans mentionner que ces locaux appartenaient à la commune.

La DDFIP souligne que l'application de cette exonération sera conditionnée à l'adoption d'une délibération conforme venant compléter la précédente de 2021 dont le taux d'exonération (100%) et la durée (12 ans) resteront inchangés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux appartenant à une collectivité territoriale occupés à titre onéreux par une maison de santé pendant une durée de 12 ans et fixe le taux de l'exonération à 100 %.

### **Délibération n° 2023-064**

#### **Objet : Budget principal – Décision modificative n° 1**

Jean-Luc BISI expose à l'assemblée qu'il convient d'effectuer des ajustements budgétaires qu'il détaille au cours de la séance et qui sont repris dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget principal 2023.

Monsieur le maire revient sur le déféré de la préfecture qui remet en cause la subvention attribuée à l'Office du tourisme considérant que les objectifs relèvent de la commande publique et nécessitent qu'un marché soit établi.

Après avoir entendu la présente, le conseil municipal adopte à l'unanimité, la DM n° 1.

### **Délibération n° 2023-065**

#### **Objet : Actualisation des autorisations de programmes**

Jean-Luc Bisi expose à l'assemblée que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget principal 2023, il est proposé d'actualiser les deux autorisations de programmes suivantes :

N° et intitulé de l'AP	Année de création	Niveau de vote de l'AP	Montant de l'autorisation de programme			Montant des crédits de paiement		
			Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révisions de la décision modificative n°1 de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisé au 31/12/2022)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement à inscrire les années suivantes
AP n°22VR04 « Programme Voirie »	2022	Vote sur l'opération n°111 « Voirie »	5 026 479,11	- 15 000,00	5 011 479,11	1 186 479,11	945 000,00	2 880 000,00
AP n°23BAT01 « Programme bâtiments »	2023	Vote sur l'opération n°711 « Bâtiments »	4 900 000,00	- 70 000,00	4 830 000,00	0,00	1 155 000,00	3 675 000,00

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité, l'actualisation des autorisations de programmes 22VR04 et 23BAT01

### Objet : Actualisation des commissions municipales

L'assemblée décide de reporter ce point.

L'ordre du jour terminé, Monsieur le maire souhaite porter certaines informations à l'attention de l'assemblée.

Il revient sur la démission d'Angélique Aguilar et celle de Paul Van Leeuwen.

Il pensait qu'après avoir échangé sur certains points de discorde, le sujet était clos. Il reconnaît les alertes de plusieurs élus sur des modifications à apporter sur le fonctionnement :

- Il adaptera l'ordre du jour des conférences municipales pour focaliser sur les sujets principaux avec des informations détaillées des projets du mandat pour qu'ensuite soient rapportées les décisions des commissions et les entériner.
- Les élus ont demandé plus d'autonomie pour les adjoints ou conseillers délégués, ce qui suppose que les commissions soient plus autonomes et que chaque service soit bien consulté, et donc une implication supplémentaire des adjoints et conseillers délégués. En conséquence, Monsieur le maire a concédé d'être moins présent lors des commissions pour faire avancer les dossiers, sollicitant une implication supplémentaire des adjoints ou délégués des commissions.

En terme de projets, celui de La mura est suivi avec Eric Gravier, celui de la piscine à l'arrière du palais des sports est piloté par Enrica et Jean-Luc quant au projet cote brune, il est porté par Enrica et Céline. Les projets liés aux logements sont suivis par Anne Millet. Pour l'événementiel de cet été, il sera porté par le maire et Paul.

Angélique Aguilar, élue de l'opposition, a expliqué son point de vue en mettant en avant qu'elle n'avait plus confiance dans un conseil où les élus ne s'entendent pas.

Monsieur le maire a encore proposé des adaptations, notamment avec la présentation des délibérations par les commissions uniquement mais le risque est de freiner les projets. Il a maintenu les communes déléguées mais ne veut pas créer des conseils municipaux délégués.

Sur l'aspect humain, il lui a été demandé plus d'humanité et la prise en compte des efforts pour porter un collectif mais le maire tient à rappeler le volume horaire qu'il a déjà consacré à la mandature.

Les multiples enjeux nécessitent beaucoup d'investissement personnel et il a apprécié le moment convivial de tomorrowland.

Il a souhaité en 2020 faire une liste des priorités et le projet de mandat construit avec les élus en constituait la mise en place.

Même en commission travaux, les derniers arbitrages ont été décidés ensemble pour qu'on ne cherche pas à en ajouter.

Le maire demande de tenir compte des contraintes subies précédemment et rappelle que celui qui n'est pas d'accord, vient voter. Il revient sur la position de Pascal Espitallier qui à son sens est désormais dans l'opposition. Il ne comprend pas la politique de la chaise vide qui n'est pas facile à gérer. Il revient sur les démissions de tous les élus issus de la minorité.

Il craint que le conseil soit en difficulté prochainement. Pierre Balme a alerté sur la démission en bloc qui risque de mener à de nouvelles élections.

Il revient sur la saison blanche et les difficultés diverses et variées, une inflation et une crise de l'énergie.

Il reconnaît avoir, comme tout le monde, des qualités et des défauts mais il tient à poursuivre le mandat avec toute son équipe. Il sait aussi que de nombreux autres conseils municipaux sont en difficulté.

Il remercie les conseillers pour les votes à l'unanimité la plupart du temps mais s'inquiète des démissions consécutives qui mettent en péril le conseil municipal.

Il liste les difficultés et les enjeux actuels de la municipalité.

Le dossier de la Mura doit être instruit par la Direction Des Territoires, sous deux mois mais en cas de démission, plus aucune décision importante ne pourra avoir lieu avant le résultat du scrutin. Le projet pourrait se retrouver en difficulté car les compléments d'étude ne pourraient pas être lancés (consultation, arbitrage et CAO).

Au 15 avril, les conclusions à la DDT sont attendues.

Le deuxième projet est la construction du 3S et à partir du 3 avril, la déconstruction des œufs blancs. Le tracé du 3S passera sur le Pano Bar et sur propositions de SATA, ce sera peut-être un bail emphytéotique. C'est le conseil municipal qui décidera d'ici au 1<sup>er</sup> mai.

Le troisième projet est le palais des sports avec plusieurs comités de pilotage et toutes les demandes, mêmes des élus qui ont désormais démissionné, ont été prises en comptes. La consultation devrait sortir fin avril, début mai. Le maire rappelle qu'il ne fait pas partie de cette commission, tout comme celle de cote brune. Le budget est bien prévu.

Le maire porte le projet Cote brune et rappelle la volonté du conseil, mais ajoute que le tènement pour construire étant très limité, la construction d'un hôtel au-dessus a été décidée pour assurer le financement notamment. Il faudra une enquête publique pour modifier le PLU. Cela fait partie du consensus général porté par le conseil municipal.

Enfin, le projet de l'OT a été réduit. L'idée est de rénover les locaux et d'installer l'OT et l'ESF au rez de chaussée.

Il y a aussi la problématique des logements et la désertification des écoles. Il faut avoir des montagnes subtiles en tête, passer des baux à construction ou d'autres montages comme la foncière. Tous ces montages nécessitent des délibérations.

S'il y a d'autres démissions, le risque est de ne plus pouvoir les poursuivre. Le maire tient à aborder ce sujet pour faire prendre conscience du danger. Il a besoin de l'aide de tous ses élus et il lui faut l'adhésion de tout le conseil pour continuer d'avancer ensemble.

Françoise moreau souhaite obtenir des informations sur le crédit-bail. Fabrice Boutet a expliqué que pour financer le 3S, SATA Group a fait appel à un crédit bailleur mais s'inquiète en cas de défaillance de la SATA et c'est pour cela qu'il a demandé à la commune de se porter garante à hauteur de 80 000 000 €. Selon le Directeur général des services, la signature de ce crédit-bail ne ferait pas partie de la gestion des affaires courantes mais qu'il est possible que le préfet l'accepte. Il faudrait probablement attendre les résultats du scrutin d'une prochaine élection pour engager la commune. A ce jour, il n'y a pas d'engagement juridique pour la commune. La SATA a signé des engagements auprès de POMA et a versé des avances. La commune n'a pas pris d'engagements actuellement. Si demain, la commune s'engage et que SATA est en difficulté, c'est bien la commune qui devra prendre le relais.

Eric Gravier estime qu'il faut prendre ses responsabilités face à la population qui a élu l'équipe municipale. Il revient sur le contentieux avec la société CDA car un nouveau report des travaux du 3S risque d'entraîner des conséquences juridiques dont la CDA risque de se saisir ;

Eric Gravier estime que la position de Pascal Espitallier est inadmissible et qu'il a poussé à la démission de certains. Il estime que c'est une situation dramatique et pense que les problématiques humaines peuvent toujours se solutionner. L'objectif pour un élu est l'engagement politique.

Hervé Lescure estime qu'il y a encore une possibilité de rattraper la situation.

Pierre Balme n'a jamais imaginé que cette mandature serait aussi compliquée et qu'après trois ans, la situation deviendrait aussi critique. Il fait part de son malaise car trop de démissions ont émaillé ce conseil. Il a appelé le maire à réformer son mode de fonctionnement. Sur le fond, il a une immense inquiétude et pense que ce n'est pas les élus dans la salle qu'il faut convaincre. Il estime que la seule personne au manœuvre est Pascal Espitallier. Il sait qu'en cas de démission, il y aura un arrêt des projets structurants et pense que le timing est trop tardif. Il revient sur les recours de la CDA et est convaincu que celle-ci veut la perte de la station des 2 Alpes qui a osé se dresser contre elle. Il craint également les recours du Préfet et considère qu'il est préférable de collaborer.

Il revient également sur le crédit-bail pour précise que même si SATA Group fait faillite, dans tous les cas, la commune aura l'obligation de reprendre pour maintenir son activité. Le crédit-bail est une situation normale et ne choque pas plus. Le sujet est d'apporter une capacité financière de 80 000 000€.

Eric Gravier intervient pour rappeler que la commune doit défendre le projet de la Mura auprès de la préfecture et qu'il s'agit d'un dossier avec le risque d'un recours déposé par certaines associations de défense environnementale.

Pierre Balme reconnaît la difficulté de ce projet majeur.

Françoise Moreau est inquiète de savoir si les élus qui ne sont pas autour de la table, ont conscience des conséquences d'une démission du conseil sur les projets majeurs, comme La Mura, et le 3S.

Pour le maire, le rôle de chacun est important. Il pense que d'être jugé par des gens absents, n'est pas admissible et il estime qu'il n'est pas possible d'attendre les décisions de conseillers qui n'ont pas été suffisamment présents aux réunions de travail et pense que c'est une stratégie.

Pierre Balme s'inquiète car le conseil est en difficulté depuis la démission de Patrick Pellorce et reconnaît que la situation actuelle est délicate.

Eric Gravier insiste sur l'importance de maintenir le conseil en place.

Après cet échange, Monsieur le maire lève la séance à 19h50.

Le maire, Christophe AUBERT

Les secrétaires de séance  
Jean-Luc BISI                      Céline VALETTE

